

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1413

22 juillet 2009

SOMMAIRE

Amfico S.à r.l.	67779	Insurance Market Research S.A.	67824
Asset Backed-A S.à r.l.	67821	Jaeger Shipping S.à r.l.	67782
Barlaston Holding S. à r. l.	67785	J.P. Morgan Real Estate Holdings S.à r.l.	67784
BBVA LuxInvest S.A.	67790	JTML S.A.	67809
Bolton Trading Corporation	67783	Kaiserkarree S.à r.l.	67791
BRGEOF Japan S.à r.l.	67779	KC Lux S.à r.l.	67787
Caesa S.A.	67780	Kilverton Investments S.A.	67784
Central Europe Investment S.A.	67780	LPCO Investments S.à r.l.	67791
Centre Gare SCI	67793	LSF5 Giga Investments II S.à r.l.	67813
CLR-LUX S.A.	67807	Luxicav	67787
Compagnie Générale de Participations ..	67804	Luxlift S.à r.l.	67783
Creasol S.A.	67778	M.C.F. & Co s.à r.l.	67789
Darfin S.A.	67781	NN Invest Holding S.A.	67782
Electricité Weynandt Nico S.à r.l.	67784	Norah S.A.	67786
Element Six S.A.	67790	Orient Overseas Container Line (Luxem- bourg) S.A.	67780
Fidelity Funds II	67793	Poplar Shipping S.à r.l.	67781
Food Service Group S.A.	67781	RI Luxembourg Finance Sàrl	67778
Gestion Capital S.A.	67792	Rolal-Commercial & Design S.A.	67786
Gradel Services	67786	S.A. Close	67779
Grandfin International S.A.	67788	SJ (Luxembourg) Sàrl	67819
Haulux A.G.	67778	SVF Participations S.A.	67780
HIPPER S.A. - Société Internationale pour la Production d'Énergie Renouvelable ..	67788	Swan Shipping S.à r.l.	67792
Hostellerie du Grünwald S.à r.l.	67779	Thomson Reuters Finance S.A.	67789
Hostellerie du Grünwald S.à r.l.	67778	Transport Ksibi&PF S.à r.l.	67794
Hostellerie du Grünwald S.à r.l.	67779	Tsuru Shipping S.à r.l.	67781
Hostellerie du Grünwald S.à r.l.	67778	Vanpiperzeel S.A.	67792
Imalpa S.A.	67785	Volmon Invest S.A.	67780
Immodiam S.A.	67782	Wayton (Luxembourg) S.à r.l.	67824
Inbau Immo S.A.	67785	Yang Lux Holding S.A.	67794
IndustrialCo S.A.	67783		
INRIE (Fondation pour l'INnovation dans la Recherche Industrielle en Europe), éta- blissement d'utilité publique	67816		

Hostellerie du Grönwald S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1453 Luxembourg, 10-14, route d'Echternach.
R.C.S. Luxembourg B 85.848.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HOSTELLERIE DU GRÜNEWALD S.à.r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2009084555/12.

(090101270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Hostellerie du Grönwald S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1453 Luxembourg, 10-14, route d'Echternach.
R.C.S. Luxembourg B 85.848.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HOSTELLERIE DU GRÜNEWALD S.à r.l.

FIDUCIAIRE DE PME SA

Signatures

Référence de publication: 2009084552/12.

(090101274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Haulux A.G., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 64.898.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009085009/10.

(090101228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Creasol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 8, rue des Artisans.
R.C.S. Luxembourg B 105.834.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009084902/10.

(090100416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

RI Luxembourg Finance Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 62, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 142.791.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009085092/10.

(090100549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

BRGEOF Japan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 129.561.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009085818/10.

(090099274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

Amfco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 62, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 88.299.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009085095/10.

(090100547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

S.A. Close, Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, rue de Koerich, ZA Kaercherwee.
R.C.S. Luxembourg B 35.335.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009085091/10.

(090100551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Hostellerie du Grünwald S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1453 Luxembourg, 10-14, route d'Echternach.
R.C.S. Luxembourg B 85.848.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HOSTELLERIE DU GRÜNEWALD S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2009084547/12.

(090101277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Hostellerie du Grünwald S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1453 Luxembourg, 10-14, route d'Echternach.
R.C.S. Luxembourg B 85.848.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HOSTELLERIE DU GRÜNEWALD S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2009084549/12.

(090101275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Caesa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 130.283.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 juin 2009. Signature.

Référence de publication: 2009085025/10.

(090101240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Central Europe Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 98.538.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Signature.

Référence de publication: 2009085070/10.

(090100531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Volmon Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 87.240.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Signature.

Référence de publication: 2009085015/10.

(090101233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Orient Overseas Container Line (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 122.746.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Orient Overseas Container Line (Luxembourg) S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009085084/12.

(090100563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

SVF Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 121.557.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SVF Participations SA

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009085088/12.

(090100555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Darfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 103.478.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009085022/10.

(090101236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Poplar Shipping S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 143.277.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Poplar Shipping S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009085078/13.

(090100570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Tsuru Shipping S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 143.276.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Tsuru Shipping S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009085082/13.

(090100567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Food Service Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 80.990.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 18 mai 2009 que le mandat du commissaire aux comptes suivant a été renouvelé jusqu'à prochaine assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31 Décembre 2008 qui se tiendra en 2009:

Deloitte S.A., société ayant son siège social à 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, enregistré au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 67 895.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 Juin 2009.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2009084686/18.

(090101145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

NN Invest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 76.824.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale ordinaire des actionnaires du 29 juin 2009 et d'une résolution du conseil d'administration du même jour que les modifications suivantes ont été adoptées:

- *Changement d'administrateurs:*

* Monsieur FISCHER Félix a démissionné de son poste d'administrateur avec effet immédiat.

* Monsieur AYLLON Alfonso, demeurant professionnellement au Maximos Plaza, Tower 3, 4ème étage - 3403, 6, C. Paparigopoulou Street, 3106 Limassol, Chypre, est nommé administrateur de la société avec effet au 29 juin 2009. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2015.

* Monsieur KOURSAROS Gregoris, demeurant professionnellement au Maximos Plaza, Tower 3, 4ème étage - 3403, 6, C. Paparigopoulou Street, 3106 Limassol, Chypre, est nommé administrateur de la société avec effet au 29 juin 2009. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2015.

- *Administrateurs Délégués:*

* Monsieur FISCHER Félix a démissionné de son poste d'administrateur délégué avec effet immédiat.

* Monsieur AYLLON Alfonso, demeurant professionnellement au Maximos Plaza, Tower 3, 4ème étage - 3403, 6, C. Paparigopoulou Street, 3106 Limassol, Chypre, est nommé administrateur délégué de la société avec effet au 29 juin 2009. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2015.

* Monsieur KOURSAROS Gregoris, demeurant professionnellement au Maximos Plaza, Tower 3, 4ème étage - 3403, 6, C. Paparigopoulou Street, 3106 Limassol, Chypre, est nommé administrateur délégué de la société avec effet au 29 juin 2009. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2015.

Pour extrait sincère et conforme

NN INVEST HOLDING S.A

Patrick Houbert

Administrateur

Référence de publication: 2009083866/30.

(090099968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

Jaeger Shipping S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 143.278.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Jaeger Shipping S.à.r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009085077/13.

(090100573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Immodiam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 83.372.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patrick ROCHAS

Administrateur

Référence de publication: 2009085073/11.

(090100524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

IndustrialCo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 95.349.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 18 mai 2009 que:

- les mandats des administrateurs sortants:

* M. Leonardo BERNASCONI, Président du Conseil d'Administration, comptable diplômé fédéral, avec adresse professionnelle au 3, Via Greina, CH-6901 Lugano,

* M. Marc SCHMIT, chef comptable, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

* M. Federico CAPORALE, "dottore commercialista", avec adresse professionnelle au 9, Via Borgonuovo, I-20121 Milan,

- ainsi que le mandat du commissaire aux comptes sortant, PLURISERVICE FIDUCIARIA S.A., avec siège social au 9, Via Maderno CH-6901 Lugano,

ont été reconduits pour une nouvelle période de 1 an. Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

Pour extrait conforme

SG AUDIT S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2009084717/22.

(090100910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Luxlift S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9085 Ettelbruck, Zone Artisanale et Commerciale.
R.C.S. Luxembourg B 93.354.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUXLIFT S.à.r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2009084557/12.

(090101269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Bolton Trading Corporation, Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 21.077.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2009 les mandats des administrateurs

Monsieur Freddy R. MARTELL, 2 Chemin des Rayes, CH-1222 Vesenz.

Monsieur Gerhard A. GREIDANUS, Nieuwe Spiegelstraat 6 D, NL-1017 DE Amsterdam.

Monsieur Maarten van de VAART, 2, rue Belle-Vue, L-7309 Steinsel.

ont été renouvelés pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

Le mandat du Commissaire aux comptes

ERNST & YOUNG Accountants, 150 Antonio Vivaldistraat, NL-1083 HP Amsterdam

a été renouvelé pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, juillet 2009.

Pour BOLTON TRADING CORPORATION

Maarten van de Vaart

Administrateur

Référence de publication: 2009083986/20.

(090099496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

Electricité Weynandt Nico S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7782 Bissen, 39, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg B 59.035.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ELECTRICITE WEYNANDT NICO S.à.r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2009084561/12.

(090101261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Kilverton Investments S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 142.700.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 2 juin 2009 que:

- Les mandats des administrateurs sortants:

* M. Lionello FERRAZZINI, économiste, Président du Conseil d'Administration, demeurant à CH-6862 Rencate, Via A. Salvoni (Suisse),

* M. Fernand HEIM, directeur financier, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades,

* Mme. Geneviève BLAUEN-ARENDT, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades,

- ainsi que le mandat du commissaire aux comptes sortant, C. Clode & Sons (Ireland) Limited, avec siège social à Dublin 2, City Quay 24-26, R.C. Dublin numéro 209677 (Ireland),

ont été reconduits pour une nouvelle période de 6 ans. Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour extrait conforme

SG AUDIT S.AR.L

Signature

Référence de publication: 2009084716/22.

(090100911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

J.P. Morgan Real Estate Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 125.763.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 29 juin 2009

Composition du conseil de gérance

L'associé unique a décidé de reconduire le mandat des gérants suivants pour un terme d'un an, qui viendra à échéance lors de la fermeture de l'assemblée générale de l'an 2010:

- M. Alain Picherit, Gérant, European Bank & Business Center, 6 route de Trèves, L-2633 Senningerberg;

- Mme Dale Quarry, Gérante, European Bank & Business Center, 6 route de Trèves, L-2633 Senningerberg;

- M. Thierry Maes, Gérant, European Bank & Business Center, 6 route de Trèves, L-2633 Senningerberg;

- M. David O'Neill, Gérant, European Bank & Business Center, 6 route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Certifié conforme

Pour le Conseil de gérance

Thierry MAES

Gérant

Référence de publication: 2009083554/20.

(090098648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2009.

Inbau Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6430 Echternach, 13, route de Diekirch.
R.C.S. Luxembourg B 64.900.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INBAU IMMO S.A.
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2009084559/12.

(090101265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Barlaston Holding S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 19.657,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 138.150.

Il résulte des résolutions de l'Associé Unique en date du 26 juin 2009, que l'Actionnaire a pris les décisions suivantes:

1. Election du nouveau Gérant pour une durée indéterminée à compter du 26 juin 2009:

Manacor (Luxembourg) S.A., immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B9098, dont le siège social se situe 46A Avenue J.F.Kennedy L-1855 Luxembourg.

2. Démission du Gérant suivant à compter du 26 juin 2009:

Monsieur Martin Paul Galliver, né le 15 juin 1980 à Monaco, Monaco, ayant pour adresse professionnelle 46A Avenue J.F.Kennedy L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BARLASTON HOLDING S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Signatures
Gérant

Référence de publication: 2009084616/20.

(090101064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Imalpa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 32.818.

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 26 juin 2009, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat de:

- Jürg Gähwiler, "Verwaltungsratsmitglied", avec adresse professionnelle au 2, Josef-Rheinberger Strasse, 9490 Vaduz, Liechtenstein

- Christian Verling, "Verwaltungsratsmitglied und Präsident", avec adresse professionnelle au 2, Josef-Rheinberger Strasse, 9490 Vaduz, Liechtenstein

- Michael Beck, "Verwaltungsratsmitglied", avec adresse professionnelle au 2, Josef-Rheinberger Strasse, 9490 Vaduz, Liechtenstein

pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.

2. Renouvellement du mandat de PricewaterhouseCoopers, avec son siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que commissaire, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009084679/22.

(090101124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Gradel Services, Société Anonyme.

Siège social: L-8440 Steinfort, 38, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 6.944.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GRADEL SERVICES
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2009084560/12.

(090101263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Rolal-Commercial & Design S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8218 Mamer, 2, rue des Champs.
R.C.S. Luxembourg B 53.069.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ROLAL-COMMERCIAL & DESIGN S.A.
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2009084562/12.

(090101259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Norah S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 121.462.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 20 mai 2009

L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Vincent THILL décidée par le conseil d'administration lors de sa réunion du 26/10/2007.

L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Olivier CONRARD décidée par le conseil d'administration lors de sa réunion du 01/02/2008.

L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Benoît DESSY décidée par le conseil d'administration lors de sa réunion du 01/09/2008.

Le mandat de deux des administrateurs venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 30 juin 2011 comme suit:

Conseil d'administration:

Salvatore DESIDERIO, employé privé, né le 29/10/1976 à Pompei (Italie), demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur

Vincent THILL, employé privé, né le 04/03/1971 à Arlon (Belgique), demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide

Commissaire aux comptes:

De ne pas réélire ALTER AUDIT Sàrl, 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg

d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 30 juin 2009 comme suit:

I.C. DOM-COM Sàrl, 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NORAH S.A., Société anonyme

Signature / Signature

Un administrateur / un administrateur

Référence de publication: 2009084117/30.

(090099680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

Luxicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 30.337.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 2 avril 2009 à 11.00 heures au siège social

L'assemblée ratifie la cooptation de M. Marco Paolucci avec effet au 15 octobre 2008, en remplacement de Mme Nathalie De Meyere démissionnaire au 15 octobre 2008.

L'assemblée ratifie la cooptation de M. Francesco Molaro avec effet au 20 novembre 2008, en remplacement de M. Stefano Ciccarello, démissionnaire au 20 novembre 2008.

L'Assemblée décide de nommer M. Marco Paolucci et M. Francesco Molaro en qualité d'Administrateurs et de renouveler les mandats d'Administrateur de M. Claude Defendi et M. Marco Bus pour un an.

Conseil d'Administration:

Marco BUS, Société Européenne de Banque, 19-21, bd. du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Administrateur et Président

Marco PAOLUCCI, Société Européenne de Banque, 19-21, bd. du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Administrateur

Francesco MOLARO, Société Européenne de Banque, 19-21, bd. du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Administrateur

Claude DEFENDI, Sanpaolo Bank, 8, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur

Réviseur d'entreprises

L'Assemblée renouvelle le mandat du Réviseur d'entreprise Ernst & Young, 7, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach pour un an.

Les mandats des Administrateurs et du Réviseurs d'Entreprises prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxicav, Société d'investissement à capital variable

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Edoardo Tubia / Francesco Molaro

Référence de publication: 2009084110/31.

(090099873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

KC Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 498.186,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 135.906.

—
EXTRAIT

La société a changé son siège social du 121 Avenue de la Faiencerie L-1511 Luxembourg au 67 Rue Ermesinde L-1469 Luxembourg avec effet au 15 juin 2009.

De ce fait, certains gérants de la Société ont changé leur adresse professionnelle du 121 Avenue de la Faiencerie L-1511 Luxembourg au 67 Rue Ermesinde L-1469 Luxembourg:

- Monsieur Alain Dundon, né le 18 avril 1966 à Dublin (Irlande)
- Monsieur Alain Peigneux, né le 27 février 1968 à Huy (Belgique)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 juillet 2009.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signatures

Référence de publication: 2009083772/23.

(090100108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

Grandfin International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 104.366.

—
RECTIFICATIF

En remplacement de la publication de la réquisition enregistrée le 13/03/2009, référence: LSO DC/03926 et déposée le 17/03/2009 (No L090041529.05)

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire le 04.02.2009.

L'Assemblée a décidé en date du 04.02.2009:

D'accepter les démissions, avec effet immédiat, de deux membres de l'actuel conseil d'administration, soit:

- Monsieur Georges DIEDERICH, né le 13 mars 1936 à Esch-sur-Alzette (Luxembourg), résidant professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 LUXEMBOURG,

- Monsieur Alexis DE BERNARDI, né le 13 février 1975 à Luxembourg, résidant professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 LUXEMBOURG.

De nommer avec effet immédiat deux nouveaux membres du conseil d'administration; soit:

- Monsieur Salvatore DESIDERIO, né le 29 octobre 1976 à Pompei (NA) (Italie), résidant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

- Madame Sandrine DURANTE, née le 14 novembre 1972 à Villerupt (France), résidant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2009 à tenir en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Edoardo TUBIA / Stefano De Meo

Référence de publication: 2009084115/28.

(090099699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

HIPPER S.A. - Société Internationale pour la Production d'Énergie Renouvelable, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 113.485.

Extraits des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire reportée tenue le 15 mai 2009

- Les démissions de Madame Chantal MATHU, résidant professionnellement 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg au 29.04.2009, Madame Nicole PROVOST, résidant 92, Avenue de Broqueville, B-1200 Bruxelles, Belgique, au 29.04.2009, Madame Ghislaine MAISTRIUAUX, résidant 2A, Avenue d'Hougoumont, B-1800 Bruxelles, Belgique, au 25.04.2009 et Monsieur Stanislas WILSKI, résidant 9, Rue Cheranne, B-1495 Villers-La-Ville, Belgique, au 27.04.2009 de leur mandat d'administrateur sont acceptées. La démission du mandat de Madame Nicole PROVOST en tant que Présidente du Conseil d'Administration au 29.04.2009 est également acceptée.

- Les catégories d'administrateur A et B sont supprimées.

- La société SOPHIMAT S.A. dont le siège social est sis au 34, Rue de l'Abbaye, B-5336 Courrière, Belgique, Monsieur Mathieu JANSSENS VAN DER MAELEN résidant 41, Jan van Ruusbroeciaan, B-3080 Tervuren et Madame Sophie SPAN-DRE, résidant 41, Jan van Ruusbroeciaan, B-3080 Tervuren sont nommés nouveaux Administrateurs en leur remplacement avec effet au 29.04.2009. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Fait à Luxembourg, le 15 mai 2009.

Certifié sincère et conforme

Pour HIPPER S.A.

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE POUR LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

SGG SA

Agent domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009083956/26.

(090099758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

M.C.F. & Co s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 11, avenue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 144.914.

—
Cession de Parts

En date du 1^{er} juillet 2009, la société MOURA s.à r.l., ayant son siège social à L-5627 Mondorf-les-Bains, 11, avenue Lou Hemmer et immatriculée sous le numéro B 123.042, ici représentée par Monsieur MOURA Joseph, a cédé 50 parts sociales qu'elle détenait dans la société M.C.F. & Co s.à r.l., ayant son siège social à L-5627 Mondorf-les-Bains, 11, avenue Lou Hemmer et immatriculée sous le numéro B 144.914.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire des associés et signées par les personnes concernées en date du 1^{er} juillet 2009 et par la gérance du représentant légal au nom de la société, il résulte que le capital social de la société M.C.F. & Co s.à r.l. est désormais réparti comme suit:

	Parts Sociales
La société FERNANDES GROUP s.à r.l., ayant son siège social à L-5627 Mondorf-les-Bains	100 parts
Total	100 parts

(100 parts sociales d'une valeur nominale de 125,00 € chacune soit un capital de 12.500,00 €.)

Cette cession a eu lieu pour et moyennant le prix de "un euro" (1,00 €), somme que le cédant déclare avoir reçu du cessionnaire, avant la passation des présentes.

La société M.C.F. & Co s.à r.l. est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait en deux exemplaires à Mondorf-les-Bains, le 1^{er} juillet 2009.

Moura s.à r.l / FERNANDES GROUP s.à r.l

MOURA Joseph / ANTUNES FERNANDES Paulo

Référence de publication: 2009083103/26.

(090099056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2009.

Thomson Reuters Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 7, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 45.994.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale annuelle du 2 juin 2009

L'assemblée générale décide de réélire tous les administrateurs en fonction pour un nouveau mandat qui se terminera à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2010.

Le conseil d'administration est composé comme suit:

1. Mr Jean HAMILIUS, licencié en sciences économiques et financières, demeurant L-1462 Luxembourg, 10, Eicherfeld, Président

2. Monsieur Wayne LEE, directeur de sociétés, demeurant 6, The Warren, Harpenden, Hertfordshire AL5 2WH, Grande-Bretagne

3. Mr Gregor DALRYMPLE, directeur de sociétés, demeurant 7, boulevard Royal, Luxembourg

4. Mr Stefano BELLO, directeur de sociétés, demeurant Metro Center, One Station Place, Stamford, Connecticut 06902

5. Mr Jacques LOESCH, avocat, demeurant 35, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

6. Mr Tom LOESCH, avocat, demeurant 35, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

7. Mr Virender PURI, Vice-Président pour l'Europe, demeurant Landis+ Gyr-Strasse 3, CH 6300 Zug.

8. Mr John Arnold TORY, directeur de sociétés, demeurant 41, Glenallan Road, M4N 1G9, Toronto, Canada

9. Mr Joseph Johannes VERMEER, directeur de sociétés, demeurant Landis+ Gyr-Strasse 3, CH 6300 Zug

L'assemblée générale décide de réélire PricewaterhouseCoopers Sàrl, Luxembourg comme commissaire pour un nouveau mandat qui se terminera à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour THOMSON REUTERS FINANCE S.A.

Signature

Référence de publication: 2009084628/28.

(090101074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Element Six S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 93.181.

—
RECTIFICATIF

Extrait

Lors du dépôt LO60028306 du 29 mars 2006, une erreur matérielle s'est produite. Cette nouvelle donnée remplace la précédente. Les administrateurs suivants ont été nommés jusqu'au 28 février 2009 alors qu'il fallait simplement mentionner jusqu'à l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 en l'année 2009:

- Stuart Brown
- Deborah Ann Farnaby
- Carl Christian Hultner
- Cyrus Jilla
- Jonathan Ernest Maxmillian Oppenheimer
- Marc Lewis
- Ailbhe Jennings

Lors du dépôt LO90085855.05 du 15 juin 2009, une erreur matérielle s'est produite. Cette nouvelle donnée remplace la précédente. L'administrateur-délégué suivant a été nommé jusqu'au 28 février 2009 alors qu'il fallait simplement mentionner jusqu'à l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 en l'année 2009:

- Cyrus Jilla.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 juillet 2009.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2009084023/31.

(090100129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

BBVA LuxInvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 17.567.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg le 10 juin 2009

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

- La fonction de Réviseur d'entreprises est confiée à Deloitte S.A., 560, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg dont le mandat vient à échéance lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2015.
- Le mandat des trois administrateurs actuels venant à échéance ce 10 juin 2009, l'Assemblée approuve le renouvellement du mandat d'administrateur de Messieurs Angel Reglero Alvarez, Alberto de Miguel Barrio et Monsieur José Luis Rodríguez Alvarez pour une durée de six ans conformément à l'article 6 des statuts de la société

Les adresses professionnelles de ces 3 administrateurs sont les suivantes:

- Messieurs Angel Reglero Alvarez et Alberto de Miguel Barrio: Paseo de la Castellana, 81
E-28.046 Madrid
- Monsieur José Luis Rodríguez Alvarez: 76, avenue de la Liberté
L-1930 Luxembourg

Luxembourg, le 10 juin 2009.

Pour BBVA LuxInvest S.A.

José Luis Rodríguez Alvarez

Administrateur

Référence de publication: 2009083960/23.

(090099912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

Kaiserkarree S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 2.057.500,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.140.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 15 avril 2009 que:

- M. Marcel Stephany, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange (Luxembourg), a démissionné de ses fonctions de Gérant de Catégorie B de la Société avec effet immédiat.

- Ms. Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondichery (Inde), ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Luxembourg), a été nommée Gérant de Catégorie B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 7 mai 2009 que:

- Ms. Géraldine Copeland-Wright, née le 25 mars 1971 à Leeds (Royaume-Uni), ayant pour adresse professionnelle au 14, Kingsway WC2B 6LH Londres (Royaume-Uni), a démissionné de ses fonctions de Gérant de Catégorie A de la Société avec effet immédiat.

- M. Gilles Bonnier, né le 9 décembre 1967 à Paris (France), ayant son adresse professionnelle au 61, Aldwych WC2B 4AE à Londres (Royaume-Uni), a été nommé Gérant de Catégorie A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 juin 2009.

Pour extrait conforme
ATOZ
Aerogolf Center - Bloc B
1, Heienhaff
L-1736 Senningerberg
Signature

Référence de publication: 2009084034/31.

(090100094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

LPCO Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 75.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 135.920.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale ordinaire des Actionnaires tenue le 27 mai 2009

Il résulte d'une lettre adressée aux actionnaires de la Société en date du 27 mai 2009 que Domels S.à r.l. a démissionné de son mandat de gérant unique de la Société avec effet immédiat.

Il résulte d'une résolution des actionnaires de la Société prise en date du 27 mai 2009 que Monsieur Frédéric Gardeur, né le 11 juillet 1972 à Messancy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, a été nommé gérant de la Société en remplacement du gérant démissionnaire et ce, pour une durée indéterminée.

Il résulte d'une résolution des actionnaires de la Société prise en date du 27 mai 2009 que le siège social de la Société est transféré du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A.
412F, route d'Esch
L-2086 LUXEMBOURG
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009083806/23.

(090099739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

Vanpiperzeel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 39.358.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009085076/10.

(090100522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Swan Shipping S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 143.275.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Swan Shipping S.à.r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009085080/13.

(090100568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Gestion Capital S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 20.874.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 29 mai 2009

Résolutions:

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2009 comme suit:

Conseil d'administration:

- M. Claude Deschenaux, administrateur de sociétés, né le 29 septembre 1934 à Grenoble (France), demeurant professionnellement au 19-21, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur et président;
- Mme Irène Acciani, employée privée, née le 29 mai 1968 à Ettelbruck (Luxembourg), demeurant professionnellement au 19-21, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;
- M. Sandro Capuzzo, employé privé, née le 14 décembre 1958 à Trieste (Italie), demeurant professionnellement au 19-21, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;
- M. Marco Gostoli, employé privé, né le 8 juillet 1960 à Pordenone (Italie), demeurant professionnellement au 19-21, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;
- M. Tomás Villanueva Iribas, né le 31 juillet 1949 à Pamplona (Espagne), demeurant professionnellement à 77 Castillo, E-28006 Madrid (Espagne), administrateur;
- M. Enrique Pinel López, administrateur de sociétés, né le 6 mai 1939 à Barcelona (Espagne), demeurant professionnellement à 77 Castillo, E-28006 Madrid (Espagne), administrateur;

Commissaire aux comptes:

Ernst & Young S.A., 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Banque domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2009084113/31.

(090099717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

Fidelity Funds II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 76.939.

Extrait des Résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 mai 2009

L'assemblée a décidé:

- De ré-élire cinq (5) administrateurs:

M. Andrew Steward, 25 Cannon Street, London EC4M 5TA, UK

M. Reza Mikeal Nikou, Luntmargarkatan 18, S-11137 Stockholm, Suède

M. Nishith Gandhi, 2a rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg

M. Charles Hutchinson, 2a rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg

FIL (Luxembourg) S.A., 2a rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg

Ces administrateurs ont été élus jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire en 2010, à moins qu'un successeur ne soit désigné avant cette date.

- D'élire le Reviseur d'entreprise, en particulier de réélire PricewaterhouseCoopers S.à r.l., Luxembourg, comme reviseur de la société pour l'année fiscale actuelle:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., Luxembourg, sont réélus jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire en 2010 et jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Luxembourg, le 8 juin 2008.

Marc Wathelet

FIL (Luxembourg) S.A.

Director

Fidelity Funds II

Corporate Director

Référence de publication: 2009084098/27.

(090099560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

Centre Gare SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-8274 Kehlen, 15, Brillwee.

R.C.S. Luxembourg E 1.190.

Extrait des décisions collectives des associés du 04 mai 2009

A la suite de différentes cessions, dûment acceptées par la Société conformément à l'article 1690 du Code civil, les parts de la Société sont réparties comme suit:

1) Monsieur Paul WENNMACHER, demeurant à D-54296 Trier, Mühlenstrasse, 90, détient 625 parts de la Société en pleine-propriété.

2) Immobilière de la Rocade SA, avec siège à L-2167 Luxembourg, rue des Muguets, 8, détient 375 parts de la Société en pleine-propriété.

3) Monsieur Edmond BERNARD, demeurant à L-1651 Luxembourg, avenue Guillaume, 33, détient 1.125 parts de la Société en usufruit.

4) Monsieur Eric BERNARD, demeurant à L-8274 Kehlen, rue de Brillwee, 15, détient 375 parts de la Société en nue-propriété.

5) Monsieur Thierry BERNARD, demeurant à L-5377 Uebersyren, rue de la Syre, 24, détient 375 parts de la Société en nue-propriété.

6) Monsieur Claude BERNARD, demeurant à L-7336 Steinsel, rue du Soleil, 38, détient 375 parts de la Société en nue-propriété.

Luxembourg, le 22 juin 2009.

Pour avis sincère et conforme

Pour Centre Gare, société civile

BERNARD & ASSOCIES, société civile

Signature

Référence de publication: 2009084100/27.

(090099479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

Transport Ksibi&PF S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5401 Ahn, 5, rue des Vignes.

R.C.S. Luxembourg B 117.471.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés du 06/01/2009

L'assemblée est ouverte à 15.00 heures, à son siège social, sous la présidence de Monsieur KSIBI Rachid agissant en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Liste de présence:

* Monsieur FERNANDES Paulo

* Monsieur KSIBI Rachid

* Madame AMZIL-KSIBI Aïcha

- La cession des parts de Monsieur FERNANDES Paulo

Le président a validé et approuvé, la cession des parts de Monsieur FERNANDES Paulo.

- Démission du gérant technique

Entre autre, le président a validé et approuvé, la démission en tant que "gérant technique" de Monsieur FERNANDES Paulo.

- Nomination du nouveau gérant

De plus, le président a validé et approuvé, la nomination en tant que "gérant unique" de Monsieur KSIBI Rachid et ceci à partir de ce jour.

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant la parole, le Président lève la réunion à 16.30 heures.

Mondorf-Les-Bains, le 6 janvier 2009.

FERNANDES Paulo / AMZIL-KSIBI Aïcha / KSIBI Rachid

Commissaire aux comptes / Secrétaire / Représentant légal

Référence de publication: 2009083265/26.

(090099072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2009.

Yang Lux Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 146.879.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the nineteenth day of June.

Before Us, Maître Camille Mines, notary, residing in Capellen.

THERE APPEARED:

1. Bois le Duc Ventures S.A. a company having its registered office at L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, RCSL B 140.572 duly represented by two directors:

- Van Lanschot Management S.A., a company having its registered office at L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, RCSL B 38.991, represented by Mr F.H.R. Sonnenschein, with professional address at 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer, and by Mr H.H.J. Kemmerling, with professional address at 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer,

- Van Lanschot Corporate Services S.A., a company having its registered office at L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, RCSL B 38.990, represented by Mr F.H.R. Sonnenschein, with professional address at 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer, and by H.H.J. Kemmerling, with professional address at 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer,

and

2. Harbour Trust and Management S.A. a company having its registered office at L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, RCSL B 38.977 duly represented by two directors:

Mr F.H.R. Sonnenschein, with professional address at 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer, and

Mr H.H.J. Kemmerling, with professional address at 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer.

Such appearing parties, acting in their respective capacities, have requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation (the Articles) of a company, which they declare to establish as follows:

Name - Registered Office - Duration - Object

Art. 1. Name. There is hereby formed among the subscribers, and all other persons who shall become owners of the shares hereafter created, a public limited liability company (société anonyme) under the name of "YANG LUX HOLDING S.A." (the Company).

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Mamer. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company (the General Meeting), deliberating in the manner provided for amendments to the Articles. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of directors of the Company (the Board of Directors).

The Board of Directors shall further have the right to set up offices, administrative centres and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside of the Grand Duchy of Luxembourg.

If extraordinary events of political, economic or social nature, likely to impair the normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries, shall occur or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such a transfer will have no effect on the nationality of the Company, which shall remain a Luxembourg company. The declaration of the provisional transfer abroad of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the officer of the Company best placed to do so in the circumstances.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 4. Corporate Objects. The object of the Company's purpose is taking participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, to grant to enterprises in which the Corporation has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

In general, the Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

Share Capital - Shares

Art. 5. Share Capital. The subscribed capital of the Company is set at € 150,000.- (one hundred and fifty thousand euro), represented by 15,000 shares with a par value of ten Euros (€ 10.-) each.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 6. Shares. Unless otherwise decided by the shareholder, the shares will be in registered form.

The Company will recognise only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between a pledgor and a pledgee. In the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-propriétaire), the usufruct holder will have the voting right.

Unpaid amounts, if any, on issued and outstanding shares may be called at any time at the discretion of the Board of Directors, provided however that calls shall be made on all the shares in the same proportion and at the same time. Any sum, the payment of which is in arrears, automatically attracts interest in favour of the Company at the rate of ten (10) per cent per year calculated from the date when payment was due.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Luxembourg act dated 10th August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act).

Management - Supervision

Art. 7. Appointment and Dismissal of directors. The Company shall be managed by a Board of Directors of at least three (3) members, either shareholders or not, who are appointed for a term which may not exceed six (6) years, by a General Meeting. The directors may be dismissed at any time and at the sole discretion of a General Meeting.

Retiring members of the Board of Directors are eligible for re-election.

In the event of a vacancy on the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and may elect by majority vote a director to fill such vacancy until the next General Meeting.

Art. 8. Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors will elect from among its members a chairman. It may further choose a secretary, either director or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors.

The first chairman shall be appointed by a General Meeting.

The chairman will preside at all General Meetings and all meetings of the Board of Directors. In his absence, the General Meeting or, as the case may be, the Board of Directors will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

Meetings of the Board of Directors are convened by the chairman or by any other two members of the Board of Directors.

The directors will be convened separately to each meeting of the Board of Directors. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least an eight (8) days prior written notice of board meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex of each director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telefax or telegram or telex another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues, under the condition however that at least two directors are present at the meeting.

Any director may participate in any meeting of the Board of Directors by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The Board of Directors can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

Resolutions signed by all directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or telefax.

A director having a personal interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the Board of Directors shall be obliged to inform the Board of Directors thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceeding of the Board of Directors. At the next General Meeting, before votes are taken in any other matter, the shareholders shall be informed of those cases in which a director had a personal interest contrary to that of the Company.

If a quorum of the Board of Directors cannot be reached due to a conflict of interest, resolutions passed by the required majority of the other members of the Board of Directors present or represented at such meeting and voting will be deemed valid.

No contract or other transaction between the Company and any other company, firm or other entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company have a personal interest in, or are a director, associate, officer or employee of such other company, firm or other entity. Any director who is director or officer or employee of any company, firm or other entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, merely by reason of such affiliation with such other company, firm or other entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 9. Minutes of Meetings of the Board of Directors. The decisions of the Board of Directors will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by the chairman or by any two other directors. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman or by any two other directors.

Art. 10. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Companies Act or by these Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board of Directors.

Art. 11. Delegation of Powers. The Board of Directors may delegate part of its powers to one or more of its members. It may further appoint proxies for specific transactions and revoke such appointments at any time.

The Board of Directors may entrust the daily management of the Company's business to one or more persons, whether directors or not.

The Company shall be bound towards third parties by the joint signatures of two directors in all matters or the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been granted by the Board of Directors, but only within the limits of such power.

Art. 12. Indemnification. The Company may indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at his request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct.

In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Audit. The audit of the Company's annual accounts shall be entrusted to one or several statutory auditors (commissaire aux comptes), appointed by the General Meeting which shall fix their number, remuneration, and their term of office; such office not to exceed six (6) years.

They may be re-elected and removed at any time.

General Meetings of Shareholders

Art. 14. Powers of the General Meeting of Shareholders. The General Meeting properly constituted represents the entire body of shareholders. It has the powers conferred upon it by the Companies Act and these Articles.

Art. 15. Annual General Meeting of Shareholders - Other General Meetings. The annual general meeting of the shareholders of the Company (the Annual General Meeting) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting, on the 15th of June of each year at 10.30.

If such day is a legal holiday, the Annual General Meeting shall be held on the next following business day.

The Annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 16. Proceedings - Vote. General Meetings shall meet upon call of the Board of Directors or, if exceptional circumstances require so, by any two directors acting jointly.

It shall be necessary to call a General Meeting whenever a group of shareholders representing at least one tenth of the subscribed capital requires so. In such case, the concerned shareholders must indicate the agenda of the meeting.

Shareholders will meet upon call by registered letter on not less than eight (8) days prior notice.

All notices calling General Meetings must contain the agenda for such meetings.

If all shareholders are present or represented at the General Meeting and if they state that they have been duly informed on the agenda of the General Meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any General Meeting by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex as his proxy another person who need not be shareholder.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a General Meeting.

Each share entitles its shareholder to one (1) vote.

Except as otherwise required by the Companies Act, resolutions at a General Meeting duly convened will be passed by a simple majority of the shareholders present and voting, without any quorum requirements.

Before commencing any deliberations, the chairman of the General Meeting shall appoint a secretary and the shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer form the meeting's board.

The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the meeting's board and by any shareholder who wishes to do so.

However, in case decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the chairman of the Board of Directors or any two other directors.

Financial Year - Annual Accounts - Distribution of Profits

Art. 17. Financial Year. The Company's financial year shall begin on 1st January of each year and shall terminate on 31st December of each year.

Art. 18. Annual Accounts. Each year, at the end of the financial year, the Board of Directors will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the Companies Act.

At the latest one month prior to the Annual General Meeting, the Board of Directors will submit the Company's annual accounts and profit and loss account together with its report and such other documents as may be required by law to the statutory auditor who will thereupon draw up his report.

A fortnight before the Annual General Meeting, the annual accounts, the profit and loss account, the board's report, the statutory auditor's report and such other documents as may be required by the Companies Act shall be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the shareholders during regular business hours.

Art. 19. Distribution of Profits. The credit balance on the profit and loss account, after deduction of the general expenses, social charges, write-offs and provisions for past and future contingencies as determined by the Board of Directors represents the net profit.

Every year five (5) per cent of the net profit will be set aside in order to build up the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the issued share capital.

The remaining balance of the net profit shall be at the disposal of the General Meeting.

Dividends, when payable, will be distributed at the time and place fixed by the Board of Directors within the limits of the decision of the General Meeting.

Interim dividends may be paid by the Board of Directors within the conditions provided for by the Companies Act.

The General Meeting may decide to assign profits and distributable reserves to the reimbursements of the capital without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Dissolution. The Company may be dissolved at any time by decision of the General Meeting deliberating in the manner required for amendments to the Articles.

Art. 21. Liquidation. In the event of the dissolution of the Company, the General Meeting, will determine the method of liquidation and nominate one or several liquidators and determine their powers.

General Provision

Art. 22. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the provisions of the Companies Act.

Transitional Provisions

The first business year begins today and ends on 31st December 2009.

The first Annual General Meeting will be held in 2010.

Subscription

The Articles of the Company having thus been established, the parties appearing hereby declare that they subscribe to 15,000 shares representing the total share capital as follows:

1. Bois le Duc Ventures S.A., prenamed:	14,999 shares;
and	
2. Harbour Trust and Management S.A., prenamed:	1 share;
Total:	15,000 shares.

All these shares are paid up to an extent of € 150,000.- (one hundred and fifty thousand euro) by payment in cash such that the sum of € 150,000.- (one hundred and fifty thousand euro) is from now on at the free disposal of the Company; proof thereof having been given to the officiating notary.

Statement - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Companies Act have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at € 1,700.-.

Extraordinary General Meeting of Shareholders

The above named parties, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting of shareholders and having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. the number of directors is set at three (3) and that of the statutory auditor (commissaire aux comptes) at one (1).
2. the following persons are appointed as directors:
 - Van Lanschot Management S.A., a company having its registered office at L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, RCSL B 38.991, represented by Mr Franciscus Hubertus Rob Sonnenschein, born in Eindhoven (NL) on August, 30th 1955, with professional address at 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer,
 - Van Lanschot Corporate Services S.A., a company having its registered office at L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, RCSL B 38.990, represented by Mr Franciscus Hubertus Rob Sonnenschein, born in Eindhoven (NL) on August, 30th 1955, with professional address at 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer,
 - Harbour Trust and Management S.A., a company having its registered office at L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, RCSL B 38.977, represented by Mr Franciscus Hubertus Rob Sonnenschein, born in Eindhoven (NL) on August, 30th 1955, with professional address at 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer.
3. H.R.T. Révision S.A. having its registered office at L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, registered with the Trade Registry unde number B 51.238, is appointed as statutory auditor of the Company.
4. the Company's registered office shall be at L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
5. the term of office of the directors of the Company shall end at the close of the Annual General Meeting to be held in 2014; and

6. the term of office of the statutory auditor shall end at the close of the Annual General Meeting to be held in 2010.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing persons and in case of divergences between English and the French versions, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Mamer, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Camille Mines, notaire, de résidence à Capellen.

ONT COMPARU:

1. Bois le Duc Ventures S.A., société anonyme avec siège social à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, RCSL B 140.572, représentée par deux administrateurs:

- Van Lanschot Management S.A., avec siège à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, RCSL B 38.991, représentée par Mr F.H.R. Sonnenschein, demeurant professionnellement à 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer, et M. H.H.J. Kemmerling, demeurant professionnellement à 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer,

- Van Lanschot Corporate Services S.A. avec siège à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, RCSL B 38.990, représentée par Mr F.H.R. Sonnenschein, demeurant professionnellement à 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer, et M. H.H.J. Kemmerling, demeurant professionnellement à 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer,

et

2. Harbour Trust and Management S.A., société anonyme avec siège social à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, RCSL B 38.977, représentée par deux administrateurs:

M.r F.H.R. Sonnenschein, demeurant professionnellement à 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer, et

M. H.H.J. Kemmerling, demeurant professionnellement à 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer.

Lesquels comparants, agissant en leurs qualités respectives, ont requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts (les Statuts) d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et qu'ils ont arrêtés comme suit:

Dénomination - Siège Social - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées et de celles qui pourront être créées à l'avenir, une société anonyme prenant la dénomination de "YANG LUX HOLDING S.A." (la Société).

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Mamer. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) statuant comme en matière de changement des Statuts. Il peut être déplacé dans les limites de la commune par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration).

Le Conseil d'Administration a encore le droit de créer des bureaux, centres administratifs et agences en tous lieux appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication aisée avec le siège, se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle restera une société luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société le mieux placé pour ce faire suivant les circonstances.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet Social. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'administration, la gestion, le contrôle, le financement et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et valeurs mobilières, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ses affaires, pour autant que la société sera considérée comme une société de participations financières conformément aux lois applicables.

La société pourra enfin, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, réaliser tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, fiduciaires, civiles, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Capital Social - Actions

Art. 5. Capital Social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à cent cinquante mille euros (€ 150.000,-), représenté par quinze mille (15.000) actions d'une valeur nominale de dix Euros (€ 10,-) chacune.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de changement des Statuts.

Art. 6. Actions. A moins d'une décision contraire des actionnaires, les actions auront la forme nominative.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une action viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle sera appliquée en cas de conflit entre un créancier et un débiteur gagiste. Dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire, le droit de vote reviendra à l'usufruitier.

Les sommes non-libérées, le cas échéant, des actions souscrites peuvent être appelées à tout moment et à la discrétion du Conseil d'Administration, à condition toutefois que les appels de fonds seront faits sur toutes les actions dans la même proportion et au même moment. Tout arriéré de paiement donnera de plein droit lieu à des intérêts de retard de dix (10) pour cent par an à partir de la date à laquelle le paiement est dû en faveur de la Société.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

Administration - Surveillance

Art. 7. Nomination et Révocation des administrateurs. La Société est administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois (3) membres, qui seront nommés par l'Assemblée Générale pour un terme ne pouvant excéder six (6) ans. Les administrateurs pourront être révoqués à tout moment à la seule discrétion de l'Assemblée Générale.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, démission ou autrement, les administrateurs restants peuvent se réunir et peuvent élire à la majorité un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

Art. 8. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration élit un président parmi ses membres. Il peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.

Le premier président sera désigné par l'Assemblée Générale.

Le président présidera toutes Assemblées Générales et toutes réunions du Conseil d'Administration. En son absence, l'Assemblée Générale, respectivement le Conseil d'Administration choisira une autre personne en tant que président pro tempore à la majorité des membres présents ou représentés.

Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le président ou, à son défaut, par deux autres membres du conseil.

Les administrateurs sont convoqués séparément à chaque réunion du Conseil d'Administration. Excepté les cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation ou sur accord préalable de tous les membres, le délai de convocation sera d'au moins huit (8) jours.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs sont présents ou représentés.

Les réunions sont tenues au lieu, jour et heure spécifiés sur la convocation.

Il peut être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque administrateur donné par lettre, téléfax, télégramme ou télex. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une période et à un endroit dans une planification de réunions préalablement adoptée par résolution du Conseil d'Administration.

Chaque administrateur peut agir à une réunion en nommant comme son mandataire un autre administrateur par lettre, téléfax, télégramme ou télex.

Un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues, à la condition toutefois qu'au moins deux administrateurs participent à la réunion.

Les administrateurs peuvent participer aux réunions du Conseil d'Administration par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au Conseil d'Administration puissent s'entendre et se parler mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les résolutions signées par tous les administrateurs produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres ou téléfax.

Un administrateur ayant un intérêt personnel contraire à celui de la Société dans une matière soumise à l'accord du Conseil d'Administration sera obligé d'en informer le Conseil d'Administration et il en sera fait état dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra participer à cette délibération du conseil. A la prochaine Assemblée Générale, avant tout autre vote, les actionnaires seront informés des cas dans lesquels un administrateur avait un intérêt personnel contraire à celui de la Société.

Au cas où un quorum du Conseil d'Administration ne peut être atteint à cause d'un conflit d'intérêts, les décisions prises par la majorité requise des autres membres du Conseil d'Administration présents ou représentés et votants à cette réunion seront réputés valables.

Aucun contrat ni aucune transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs des administrateurs ou directeurs de la Société ont un intérêt personnel dans, ou sont administrateurs, associés, directeurs ou employés d'une telle société ou entité. Tout administrateur qui serait administrateur, directeur ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires ne pourra, pour la seule raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Art. 9. Décisions du Conseil d'Administration. Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux insérés dans des registres spéciaux et signés par le président ou, à son défaut, par deux autres membres du Conseil d'Administration. Toutes procurations y resteront annexées.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président ou par deux autres administrateurs.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges d'accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut déléguer pour partie ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut par ailleurs donner des pouvoirs pour des transactions déterminées et révoquer de tels pouvoirs à tout moment.

Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à une ou plusieurs personnes, administrateurs ou non.

La Société est engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs ou les signatures conjointes ou uniques de tous fondés de pouvoirs spéciaux auxquels de tels pouvoirs de signature ont été conférés par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 12. Indemnisation. La Société peut indemniser tout administrateur ou directeur et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure à laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un administrateur ou directeur de la Société ou, à la requête de toute autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de négligence grave ou de mauvaise gestion.

En cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus. Le précédent droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels il a droit.

Art. 13. Révision des Comptes. La révision des comptes annuels de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes. Les commissaires aux comptes sont nommés par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

Les commissaires aux comptes sont rééligibles et révocables à tout moment.

Assemblées Générales des Actionnaires

Art. 14. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires. L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi de 1915 et les Statuts.

Art. 15. Assemblée Générale Annuelle - Autres Assemblées Générales. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale Annuelle) se réunit au siège social ou à un autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, 15 juin de chaque année à 10.30 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'Assemblée Générale Annuelle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

L'Assemblée Générale Annuelle peut être tenue à l'étranger si suivant l'appréciation souveraine du Conseil d'Administration, des circonstances exceptionnelles l'exigent.

D'autres Assemblées Générales peuvent être tenues aux lieux et places spécifiés dans les convocations respectives.

Art. 16. Procédure - Vote. Les Assemblées Générales sont convoquées par le Conseil d'Administration ou, si des circonstances exceptionnelles l'exigent, par deux administrateurs agissant conjointement.

L'Assemblée Générale devra être convoquée lorsqu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un dixième du capital souscrit le requiert. Dans ce cas, les actionnaires concernés devront spécifier l'ordre du jour.

Les convocations aux Assemblées Générales sont faites par lettre recommandée avec un préavis d'au moins huit (8) jours.

Les convocations doivent contenir l'ordre du jour de l'Assemblée Générale.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'Assemblée Générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Le Conseil d'Administration fixera les conditions requises pour prendre part aux Assemblées Générales.

Chaque action donne droit à une (1) voix.

Excepté dans les cas prévus par la Loi de 1915, les résolutions des Assemblées Générales dûment convoquées seront valablement prises par la majorité simple des actionnaires présents et votants, sans qu'un quorum ne soit requis.

Le président de l'Assemblée Générale nomme un secrétaire et les actionnaires désignent un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'Assemblée Générale.

Les procès-verbaux de l'Assemblée Générale seront signés par les membres du bureau et par tout actionnaire qui en fait la demande.

Cependant et au cas où des décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, des copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du Conseil d'Administration ou par deux autres administrateurs.

Année Sociale - Comptes Annuels - Répartition des Bénéfices

Art. 17. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 18. Comptes Annuels. Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil d'Administration dressera les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la Loi de 1915.

Le Conseil d'Administration soumettra au plus tard un mois avant l'Assemblée Générale Annuelle ordinaire les comptes annuels et le compte de profits et pertes ensemble avec leur rapport et les documents afférents tels que prescrits par la loi, à l'examen d'un commissaire aux comptes, qui rédigera sur cette base son rapport de révision.

Les comptes annuels, le compte de profits et pertes, le rapport du Conseil d'Administration, le rapport du commissaire aux comptes ainsi que tous les autres documents requis par la Loi de 1915, seront déposés au siège social de la Société au moins quinze (15) jours avant l'Assemblée Générale Annuelle. Ces documents seront à la disposition des actionnaires qui pourront les consulter durant les heures de bureau ordinaires.

Art. 19. Répartition des Bénéfices. Le bénéfice net est représenté par le solde créditeur du compte des profits et pertes après déduction des dépenses générales, des charges sociales, des amortissements et provisions pour risques passés et futurs, tels que déterminés par le Conseil d'Administration.

Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq (5) pour cent à la formation ou à l'alimentation de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix (10) pour cent du capital social.

L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est autorisé à distribuer des acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales.

L'Assemblée Générale peut décider d'affecter des bénéfices et des réserves distribuables au remboursement du capital sans réduire le capital social.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Dissolution. La Société peut être dissoute en tout temps par une décision de l'Assemblée Générale qui déterminera le mode de liquidation, nommera un ou plusieurs liquidateurs et déterminera leurs pouvoirs.

Art. 21. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, l'Assemblée Générale, en délibérant conformément aux conditions exigées pour les modifications des Statuts, décidera du mode de liquidation et nommera un ou plusieurs liquidateurs et déterminera leurs pouvoirs.

Disposition Générale

Art. 22. Pour tous les points qui ne sont pas régis par les Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la Loi de 1915.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2009.

La première Assemblée Générale Annuelle sera tenue en 2010.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants déclarent qu'ils souscrivent les quinze mille (15.000) actions représentant la totalité du capital social comme suit:

1. Bois le Duc Ventures SA, précitée:	14.999 actions;
et	
2. Harbour Trust and Management S.A., précitée:	1 action;
Total:	15.000 actions.

Toutes ces actions ont été libérées à hauteur de cent cinquante mille euros (€ 150.000,-) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de cent cinquante mille euros (€ 150.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de € 1.700,-.

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci est régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes est fixé à un (1).
2. sont nommés administrateurs:
 - Van Lanschot Management S.A., avec siège à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, RCSL B 38.991, qui sera représentée aux fins d'exécution de ce mandat par M. Franciscus Hubertus Rob Sonnenschein, né à Eindhoven, Pays-Bas, le 30 août 1955, demeurant professionnellement à 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer,
 - Van Lanschot Corporate Services S.A. avec siège à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, RCSL B 38.990, qui sera représentée aux fins d'exécution de ce mandat par M. Franciscus Hubertus Rob Sonnenschein, né à Eindhoven, Pays-Bas, le 30 août 1955, demeurant professionnellement à 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer,
 - Harbour Trust and Management S.A. avec siège à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, RCSL B 38.977, qui sera représentée aux fins d'exécution de ce mandat par M. Franciscus Hubertus Rob Sonnenschein, né à Eindhoven, Pays-Bas, le 30 août 1955, demeurant professionnellement à 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer.
4. H.R.T. Révision S.A. établie et ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sou le numéro B 51.238 est nommée commissaire aux comptes de la Société.
5. le siège social de la Société est fixé à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
6. le mandat des administrateurs de la Société prend fin à la clôture de l'Assemblée Générale Annuelle à tenir en l'année 2014; et
7. le mandat du commissaire aux comptes de la Société prend fin à la clôture de l'Assemblée Générale Annuelle à tenir en l'année 2010.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaut.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Mamer.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F.H.R. Sonnenschein, H.H.J. Kemmerling, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 25 juin 2009. Relation: CAP/2009/2067. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,- €).

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial C.

Capellen, le 30 juin 2009.

Camille MINES.

Référence de publication: 2009083558/225/514.

(090099788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

Compagnie Générale de Participations, Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 6.123.

L'an deux mille neuf, le onze juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding «Compagnie Générale de Participations S.A.», ayant son siège social au 84, Grand-Rue, Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 6.123, constituée suivant acte notarié en date du 17 février 1961, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 18 du 10 mars 1961. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 23 juillet 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2043 du 20 septembre 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Daniel DINE, employé privé, avec adresse professionnelle au 84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Christine RIES, employée privée, avec adresse professionnelle au 84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Eric TRIESTINI, employé privé, avec adresse professionnelle au 84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées « ne varietur » par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Changement de l'exercice social pour le faire courir dorénavant du 1^{er} janvier pour se terminer le 31 décembre de la même année; constatation que l'exercice en cours qui a commencé le 24 juillet 2008 et sera clôturé le 31 décembre 2009.

2.- Modification subséquente de l'article sept (7) des statuts de la Société.

3.- Mise à jour des statuts en conformité avec les dispositions de la Loi du 25 août 2006 et refonte complète des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de changer l'exercice social pour le faire commencer dorénavant le 1^{er} janvier et se terminer le 31 décembre de la même année.

L'assemblée générale extraordinaire constate que l'exercice en cours qui a commencé le 24 juillet 2008 et sera clôturé le 31 décembre 2009.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de mettre les statuts à jour en conformité avec les dispositions de la Loi du 25 août 2006 et décide de procéder à une refonte complète des statuts comme suit:

«Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il existe par les présentes une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de «Compagnie Générale de Participations».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet exclusif la prise de participations sous quelque forme que ce soit; dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères et la gestion; ainsi que la mise en valeur de ces participations, de manière qu'elle n'ait pas d'activité industrielle propre et qu'elle ne tienne pas un établissement commercial ouvert au public.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à cent mille euros (100.000,- EUR) divisé en un million (1.000.000) d'actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sous réserve des restrictions prévues par la loi.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 7. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, telefax, ou voie électronique, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Des résolutions du conseil d'administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont approuvées par écrit par tous les administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés qui ensemble formeront la résolution circulaire.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Art. 12. La Société sera engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée Générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième jeudi du mois de mars à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des

circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier, et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les activités de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.» Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la société, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: D. DINE, C. RIES, E. TRIESTINI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 15 juin 2009. Relation: EAC/2009/6881. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 juillet 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009083701/239/168.

(090099459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

CLR-LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7218 Helmsange, 5, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 146.914.

— STATUTEN

Im Jahre zweitausendundneun, den zehnten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Robert SCHUMAN, mit dem Amtssitz zu Differdingen.

Sind erschienen

1.- Herr Christoph LAUBENTHAL, Jurist, geboren zu Köln, Bundesrepublik Deutschland, am 5. Dezember 1965, wohnhaft zu D-50672 Köln, Werderstrasse 14.

2.- Herr Georges CARBON, Geschäftsführer, geboren zu Luxemburg, am 30. März 1971, wohnhaft zu L-1750 Luxemburg, 10, rue Victor Hugo.

3.- Herr Martin NETT, Unternehmer-Geschäftsführer, geboren zu Herschbroich, Bundesrepublik Deutschland, am 1. November 1952, wohnhaft zu D-53518 Herschbroich, Nürburgerstrasse 14.

Vorbenannte Personen ersuchen den unterzeichneten Notar, die Satzung einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu dokumentieren:

I. - Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital.

Art. 1. Es wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung CLR-LUX S.A. gegründet.

Der Sitz der Gesellschaft ist in Helmsange.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes mit dem Ausland durch aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Verwaltungsrat den Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegen; diese einstweilige Massnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Gesellschaft wird auf unbeschränkte Dauer errichtet.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist die Betreibung eines Bauunternehmens, sowie alle Geschäfte finanzieller und geschäftlicher Art, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängen.

Art. 3. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einunddreissigtausend Euro (31.000,- Euro), eingeteilt in sechshundertzwanzig (620) Aktien mit einem Nominalwert von je fünfzig Euro (50,- Euro) voll eingezahlt.

Die Aktien können, nach Wahl der Aktionäre, Namens- oder Inhaberaktien sein.

Art. 4. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen. Diese Verwaltungsmitglieder werden von der Generalversammlung für eine Dauer ernannt die nicht sechs Jahre überschreiten kann. Die Verwaltungsmitglieder sind wiederwählbar.

Art. 5. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten; er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz und durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist. Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied durch einen Kollegen vertreten werden kann (Vollmacht per Schreiben, Telex oder Telefax sind möglich). In dringenden Fällen können die Verwaltungsratsmitglieder ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich oder telegraphisch oder per Telefax abgeben. Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratssitzung gefasster Beschluss.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit getroffen.

Art. 6. Der Verwaltungsrat kann alle oder einen Teil seiner Befugnisse an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen.

Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die Einzelunterschrift des geschäftsführenden Verwaltungsratsmitgliedes bis zu einem Betrag von 2.000 €. Für jeden Betrag der über 2.000,- € liegt ist die Gegenzeichnung durch ein anderes Verwaltungsratsmitglied erforderlich.

Art. 7. In sämtlichen Rechtssachen, sei es als Klägerin, sei es als Beklagte, wird die Gesellschaft vom Vorsitzenden des Verwaltungsrates oder vom Delegierten des Verwaltungsrates vertreten.

Art. 8. Der Verwaltungsrat ist ermächtigt Interimdividenden zu zahlen unter den gesetzlichen vorgeschriebenen Bedingungen.

Art. 9. Die Überwachung der Tätigkeit der Gesellschaft wird einem oder mehreren Kommissaren anvertraut; ihre Amtszeit kann sechs Jahre nicht überschreiten. Sie sind wiederwählbar.

III. - Generalversammlung und Gewinnverteilung

Art. 10. Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Vollmachten um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden.

Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäss den Bestimmungen des Gesetzes. Eine Einberufung ist nicht notwendig wenn alle Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären den Inhalt der Tagesordnung im Voraus gekannt zu haben.

Die Generalversammlung beschliesst über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes.

Art. 11. Die jährliche Generalversammlung findet am Gesellschaftssitz oder an jedem anderen in den Einberufungsschreiben genannten Ort in Luxemburg statt und zwar am ersten Montag des Monats Mai um 11.00 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

Art. 12. Durch Beschluss der Generalversammlung können ein Teil oder der ganze Gewinn oder aber ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung genutzt werden mittels Rückzahlung des Nominalwertes aller oder eines Teiles der ausgegebenen Aktien; diese Aktien werden durch das Los bestimmt und das gezeichnete Kapital wird nicht herabgesetzt. Die zurückgezählten Aktien werden annulliert und durch Genussscheine ersetzt welche dieselben Rechte wie die annullierten Aktien besitzen, mit der Ausnahme des Rechtes der Rückzahlung des Nominalwertes und des Rechtes auf die Zahlung einer ersten Dividende welche den nicht zurückgezählten Aktien vorbehalten ist.

IV. - Geschäftsjahr - Auflösung

Art. 13. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 14. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie bei Satzungsänderungen.

V. - Allgemeine Bestimmungen

Art. 15. Für alle nicht in dieser Satzung festgelegten Punkte, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf dessen späteren Änderungen.

VI. - Vorübergehende Bestimmungen

- 1.- Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am 31. Dezember 2009.
- 2.- Die erste Generalversammlung der Aktionäre findet statt im Jahre 2010.

VII. - Kapitalzeichnung

Die Aktien wurden wie folgt gezeichnet:

1.- Herr Christoph LAUBENTHAL, vorbenannt,	269 Aktien
2.- Herr Georges CARBON, vorbenannt,	31 Aktien
2- Herr Martin NETT, vorbenannt,	320 Aktien
TOTAL:	<u>620 Aktien</u>

Die Aktien wurden voll eingezahlt. Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von einunddreissigtausend Euro (31.000,- Euro) zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

VIII. - Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

IX. - Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf achzehnhundertfünfzig Euro (1.850,- Euro).

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann haben die Erschienen sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst.

- 1.- Die Anschrift der Gesellschaft lautet: L-7218 Helmsange, 5, rue des Champs.
- 2.- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei und diejenige der Kommissare auf einen festgesetzt.
- 3.- Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt für eine Dauer von sechs Jahren:
 - a) Herr Christoph LAUBENTHAL, Jurist, geboren zu Köln, Bundesrepublik Deutschland, am 5. Dezember 1965, wohnhaft zu D-50672 Köln, Werderstrasse 14.
 - b) Herr Georges CARBON, Geschäftsführer, geboren zu Luxemburg, am 30. März 1971, wohnhaft zu L-1750 Luxemburg, 10, rue Victor Hugo.
 - c) Herr Martin NETT, Unternehmer-Geschäftsführer, geboren zu Herschbroich, Bundesrepublik Deutschland, am 1. November 1952, wohnhaft zu D-53518 Herschbroich, Nürburgerstrasse 14.
- 5.- Zum Kommissar wird ernannt für eine Dauer von sechs Jahren: Herr Guillaume RAUCHS, Rechtsanwalt, wohnhaft zu L-1611 Luxemburg, 41, avenue de la Gare.

Versammlung des Verwaltungsrates

Und in diesem Augenblick haben vorgenannte Verwaltungsratsmitglieder einstimmig folgenden Beschluss:

Wird zum geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglied ernannt, ausgestattet mit den Befugnissen wie festgelegt in Artikel 6 der Gesellschaftssatzung: Herr Martin NETT, vorgenannt.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen und geschlossen in Differdingen, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Laubenthal, Carbon, Nett, Schuman.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 juin 2009. Relation: EAC/2009/6838. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft erteilt um in Verwaltungssachen zu dienen.

Differdingen, den 25. Juni 2009.

Robert SCHUMAN.

Référence de publication: 2009084441/237/124.

(090100767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

JTML S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.

R.C.S. Luxembourg B 146.900.

— STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf mai.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

FISCALITE IMMOBILIERE S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-6975 Rameldange, 28, Am Bounert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119162,

ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur René MORIS, conseil fiscal, né le 22 mars 1948 à Luxembourg demeurant à L-6975 Rameldange, 28, Am Bounert.

Laquelle comparante, a requis le notaire soussigné de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les personnes ci-avant et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de JTML S.A."

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché

de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires décidant comme en matière de modifications des statuts.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoise ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- €) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- €) chacune.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires dans les limites prévues par la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas d'augmentation du capital social, des droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société pourra procéder au rachat de ses actions dans les conditions prévues par la loi.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés, jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Administration - Surveillance

Art. 8. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Une entité ou personne morale pourra être nommée comme administrateur de la société à condition qu'une personne physique ait été désignée comme son représentant permanent conformément à la loi.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande d'un administrateur au siège social sauf indication contraire dans les convocations.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 10. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 11. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.

Lorsque la société comprend un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 12. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 13. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, comprenant notamment et sans restriction toutes transactions immobilières et tous pouvoirs de constituer hypothèque et de donner mainlevée, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 14. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 15. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Assemblée générale des actionnaires

Art. 16. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 12 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 17. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocations le premier vendredi du mois de mars chaque année à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Art. 19. Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix. L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Année sociale - Bilan

Art. 20. L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

Art. 21. Sur les bénéfices nets de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteindra le dixième du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 21. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesures transitoires

La première année sociale de la société commence à la date de constitution et finit le dernier jour de décembre de l'an 2009.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2010.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, la comparante, FISCALITE IMMOBILIERE S.A., prénommée, déclare souscrire les trois cent dix (310) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Déclaration

Le notaire instrumentant constate que les conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cent euros.

Décision de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) L'actionnaire unique décide de nommer un administrateur unique, à savoir: Monsieur René MORIS, conseil fiscal, né le 22 mars 1948 à Luxembourg, demeurant à L-6975 Rameldange, 28, Am Bounert.

2) L'actionnaire unique décide également de nommer un administrateur-délégué, à savoir: Monsieur René MORIS, conseil fiscal, né le 22 mars 1948 à Luxembourg, demeurant à L-6975 Rameldange, 28, Am Bounert. L'administrateur-délégué pourra engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

3) L'actionnaire unique décide de nommer un commissaire aux comptes, à savoir: la société anonyme "Conseils Comptabilité Fiscalité S.A." en abrégé "CCF S.A.", ayant siège social à L-1853 Luxembourg-Cents, 24, rue Léon Kauffman, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 55997.

3) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'assemblée générale annuelle de l'an 2015.

4) Le siège social est fixé à L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuels, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: René Moris, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 juin 2009. LAC/2009/21262. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009084427/9127/194.

(090100360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

LSF5 Giga Investments II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 167.625,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 116.389.

In the year two thousand and nine, on the twenty-sixth day of June.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

LSF5 Giga Holdings S.à.r.l., a private limited liability company established at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 119.052, represented by Mr Alain Heinz, here represented by Ms Mathilde Ostertag, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 25 June 2009,

AND

KS Holdings II, an exempt company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Codan Trust Company (Cayman) Limited, Century Yard, Criquet Square, Hutchins Drive, PO Box 2681 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, represented by Mr Takehisa Tei, here represented by Ms Mathilde Ostertag, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 25 June 2009.

(the Shareholders),

which proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholders, in the capacity in which they act, have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of LSF5 Giga Investments II S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, before residing in Remich, acting in replacement of Me André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary before residing in Luxembourg dated 12 May 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°1381 of 18 July 2006, that has been amended since and for the last time by a deed of the undersigned notary, before residing in Remich, acting in replacement of Me André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary before residing in Luxembourg dated 11 September 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°2203 of 24 November 2006, and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 116.389.

The Shareholders acknowledge that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that they may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR106,250 by an amount of EUR61,375 to bring it to an amount of EUR167,625 by the issuance of 491 new ordinary shares with a par value of EUR125 each, and to pay a share premium of an amount of EUR53.52; and

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR106,250 (one hundred six thousand two hundred and fifty euro) represented by 849 (eight hundred forty-nine) ordinary shares and 1 (one) preferred share, having a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, by an amount of EUR61,375 (sixty-one thousand three hundred and seventy-five euro) to an amount of EUR167,625 (one hundred sixty-

seven thousand six hundred and twenty-five euro) represented by 1,340 (one thousand three hundred and forty) ordinary shares and 1 (one) preferred share, having a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, by way of the issuance of 491 (four hundred ninety-one) new ordinary shares with a par value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, and to pay a share premium of EUR53.52 (fifty-three euro and fifty-two cent).

KS Holdings II expressly waives its right to subscribe to any of the newly issued shares.

All the 491 (four hundred ninety-one) new ordinary shares to be issued have been fully subscribed and paid up in cash and the share premium has been paid by LSF5 Giga Holdings S.à r.l. so that the total amount of EUR61,428.52 (sixty-one thousand four hundred twenty-eight euro and fifty-two cent) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the share capital increase, LSF5 Giga Holdings S.à r.l. holds 1,340 (one thousand three hundred forty) ordinary shares and KS Holdings II holds 1 (one) preferred share of the Company.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Shareholders resolve to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR167,625 (one hundred sixty-seven thousand six hundred and twenty-five euro) represented by 1,340 (one thousand three hundred and forty) ordinary shares and 1 (one) preferred share having a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each."

Estimated costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately one thousand three hundred fifty euro (1.350.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above mandatory of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same mandatory, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the proxy holder of the appearing parties signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

LSF5 Giga Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119.052, représentée par Philippe Detournay, ici représenté par Me Mathilde Ostertag, avocate, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 25 juin 2009,

ET

KS Holdings II, une société établie sous le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Codan Trust Company (Cayman) Limited, Century Yard, Criquet Square, Hutchins Drive, PO Box 2681 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, représentée par Monsieur Takehisa Tei, ici représenté par Me Mathilde Ostertag, avocate, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Tokyo, le 25 juin 2009,

(les Associés)

lesdites procurations, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'ils représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSF5 Giga Investments II S.à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, constituée selon acte de Maître Martine Schaeffer en remplacement de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen du 12 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1381 du 18 juillet 2006, modifié la dernière fois par acte de Maître Martine Schaeffer en date du 11 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2203 du 24 novembre 2006, et immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.389.

Les Associés déclarent que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et qu'ils peuvent valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation de capital de la Société de son montant actuel de EUR106.250 par un montant de EUR61.375 par voie d'émission de 491 nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR125 chacune, et paiement d'une prime d'émission de EUR53,52; et

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société.

Ceci ayant été déclaré, les Associés représentés comme indiqué ci-avant, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR106.250 (cent six mille deux cent cinquante euros) représenté par 849 (huit cent quarante-neuf) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par le biais d'une augmentation de EUR61.375 (soixante-et-un mille trois cent soixante-quinze euros) à un montant de EUR167.625 (cent soixante-sept mille six cent vingt-cinq euros) représenté par 1.340 (mille trois cent quarante) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par voie d'émission de 491 (quatre cent quatre-vingt-onze) nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, et de payer une prime d'émission d'un montant de EUR53,52 (cinquante-trois euros et cinquante-deux cents).

KS Holdings II renonce expressément à son droit de souscrire aux parts sociales nouvellement émises.

L'ensemble des 491 (quatre cent quatre-vingt-onze) nouvelles parts sociales ordinaires à émettre ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire et la prime d'émission a été payée par LSF5 Giga Holdings S.à r.l., de sorte que la somme totale de EUR61.428,52 (soixante-et-un mille quatre cent vingt-huit euros et cinquante-deux cents) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, LSF5 Giga Holdings S.à r.l. détient 1.340 (mille trois cent quarante) parts sociales ordinaires et KS Holdings II détient 1 (une) part sociale préférentielle de la Société.

Seconde résolution

Suite à la première résolution, es Associés de la Société décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR167.625 (cent soixante-sept mille six cent vingt-cinq euros) représenté par 1.340 (mille trois cent quarante) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune."

Evaluation des frais

Le montant total des frais, charges, rémunérations ou dépenses, sous toute forme qu'ils soient, qui incombent à la Société ou qui seront facturés à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à mille trois cent cinquante euros (1.350.- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la mandataire des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même mandataire, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, celle-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Ostertag et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} juillet 2009. LAC/2009/25555. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009084327/5770/141.

(090100643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

INRIE (Fondation pour l'INnovation dans la Recherche Industrielle en Europe), établissement d'utilité publique, Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg G 37.

**ETATS FINANCIERS
EXERCICE 2008**
*Bilan**Actif au 31 décembre 2008*

	2008		2007	
	Brut	Amortissement	Net	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Local Michel Chasles	230 198,02	165 934,40	64 263,62	75 773,52
Local AIX	361 000,00	63 927,08	297 072,92	315 122,92
AAI Michel Chasles	43 566,21	43 566,21	0,00	0,00
AAI AIX	4 091,26	2 625,22	1 466,04	2 284,29
Matériel de bureau, mobilier	10 349,67	10 349,67	0,00	0,00
	<u>649 205,16</u>	<u>286 402,58</u>	<u>362 802,58</u>	<u>393 180,73</u>
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participation Primaq SA	15 244,90		15 244,90	15 244,90
Prêt Divers	3 000,00		3 000,00	3 000,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	667 450,06	286 402,58	381 047,48	411 425,63
CREANCES				
Clients			0,00	0,00
TRESORERIE	1 267 994,44		1 236 652,91	1 308 722,48
Valeurs Mobilières de Placement	1 227 471,91		1 227 471,91	1 251 986,94
Disponibilités	40 522,53		40 522,53	56 735,54
Prov. Depres. VMP	-31 341,53		-31 341,53	
TOTAL ACTIF	1 935 444,50	286 402,58	1 617 700,39	1 720 148,11

Passif au 31 décembre 2008

	2008	2007
CAPITAUX		
Patrimoine	954 967,87	954 967,87
Résultat 1992	145 704,18	145 704,18
Résultat 1993	115 671,55	115 671,55
Résultat 1994	2 395,23	2 395,23
Résultat 1995	-12 825,54	-12 825,54
Résultat 1996	80 827,88	80 827,88
Résultat 1997	71 612,59	71 612,59
Résultat 1998	-12 108,64	-12 108,64
Résultat 1999	26 147,75	26 147,75
Résultat 2000	76 304,23	76 304,23
Résultat 2001	-6 337,85	-6 337,85
Résultat 2002	6 311,82	6 311,82
Résultat 2003	19 409,71	19 409,71
Résultat 2004	24 886,54	24 886,54
Résultat 2005	-13 133,14	-13 133,14
Résultat 2006	-70 668,64	-70 668,64
Résultat 2007	60 982,57	60 982,57
Résultat 2008	-102 447,72	
	<u>1 367 700,39</u>	<u>1 470 148,11</u>
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	250 000,00	250 000,00
Emprunts	250 000,00	250 000,00

AUTRES DETTES	0,00	0,00
Fournisseurs	0,00	0,00
TOTAL PASSIF	1 617 700,39	1 720 148,11

Compte de résultat

	2008	2007
RECETTES	15 408,90	20 200,00
Dons et subventions	14 200,00	20 200,00
Transferts de charges	1 208,90	
DEPENSES DIRECTES	3 427,54	2 616,26
Aides à la recherche	0,00	0,00
Achats Etudes	0,00	0,00
Frais déplacement Marseille thèse	0,00	0,00
Frais de déplacement	3 427,54	2 616,26
DIFFERENCE DE FINANCEMENT	11 981,36	17 583,74
FRAIS DE FONCTIONNEMENT	90 297,75	69 765,37
Achats d'étude & prest.	179,40	
Eau, électricité	861,04	562,73
Petit matériel	1 703,33	2 236,43
Fournitures administratives	1 540,54	1 829,79
Loyer parking	0,00	0,00
Charges locatives	4 192,11	3 998,15
Entretien et réparation	645,84	65,10
Primes d'assurance	781,78	765,61
Documentation générale	676,62	536,00
Personnel exte. à l'entrep.	150,00	
Honoraires	3 946,80	5 917,20
Publicité, relations publiques	1 173,07	516,68
Frais de déplacement, missions	10 728,39	7 691,39
Frais postaux et télécommunication	2 237,11	2 089,72
Services bancaires et assimilés	14 205,40	11 811,59
Cotisations / Dons	0,00	0,00
Taxe Foncière	1 614,00	1 569,00
Refacturation frais	0,00	-13 628,88
Intérêts d'emprunt	15 284,17	13 426,71
Dotations aux amortissements	30 378,15	30 378,15
RESULTAT D'EXPLOITATION	-78 316,39	-52 181,63
OPERATIONS SUR TITRES	-24 131,33	113 164,20
Revenus de placement	20 644,65	18 411,15
Plus values sur cession de VMP	2 149,55	94 753,05
Moins values sur cession de VMP	-15 584,00	0,00
Provision dépréciation Valeurs Mobilières de Placement	-31 341,53	0,00
OPERATIONS EXCEPTIONNELLES		
Charges diverses exceptionnelles	0,00	0,00
RESULTAT COMPTABLE	-102 447,72	60 982,57

ANNEXES

Annexe au bilan et compte de résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2008

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2008 dont le total est de 1 617 700,39 € et au compte de résultat dégagant un déficit de 102 447,72 €, l'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2008 au 31/12/2008.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par la direction de la fondation.

- I - Présentation des comptes

Les comptes financiers de l'association de la Fondation INRIE sont présentés selon les principes suivants:

- les opérations sont comptabilisées au coût historique, en Euros
- les comptes sont arrêtés sur le principe de la continuité d'exploitation
- les règles de prudence sont respectées
- les opérations sont comptabilisées selon leurs encaissements et décaissements

- II - Valorisation du portefeuille de valeurs mobilières de placement

La valeur du portefeuille de valeurs mobilières de placement est déterminée d'après le principe du coût historique. Compte tenu de l'ancienneté de certaines valeurs, le coût historique n'a pu être déterminé, en conséquence, il s'agit de la valeur des titres au 31 décembre 1997, qui a été retenue tant pour la valorisation des titres détenus depuis plus de dix ans, tant pour la détermination des plus et moins values.

La valorisation boursière du portefeuille est au 31 décembre 2008 de: 1 196 130 €, soit une moins value potentielle de 31 341 €.

- III - Règle de provisionnement du portefeuille.

La règle de détermination des éventuelles dépréciations des valeurs mobilières de placement est la suivante:

Calcul des plus et moins values sur les titres de même catégorie. Une provision est constituée si, pour une catégorie de titre, la valorisation du portefeuille au 31 décembre est inférieure à la valeur inscrite à l'actif du bilan.

Au 31 décembre 2008, une provision pour dépréciation des valeurs mobilières de placement a été inscrite à l'actif du bilan à hauteur de 31 341 €.

- IV - Calcul des plus et moins values

La règle de FIFO (First in, First out) est appliquée pour déterminer la plus et moins value, lors de la cession d'un titre.

- V - Informations complémentaires sur les comptes

La fondation est à but non lucratif, elle ne réalise pas d'opérations commerciales, et à ce titre, elle n'est pas soumise à l'impôt sur les sociétés et, est également exonérée de T.V.A.

Le mode d'amortissement des éléments immobilisés est le suivant:

- Immeuble 20 ans linéaire
- Agencements et aménagement 5 ans linéaire
- Mobilier matériel de bureau entre 3 et 5 ans linéaire

- VI - Eléments complémentaires

- Tableau de variation des immobilisations et amortissements
- Tableau de variation des provisions
- Titres de participations
- Dettes financières

Etat des variations d'immobilisations au 31 décembre 2008

Acquisition de l'exercice: Néant

Etat de variation des amortissements au 31 décembre 2008

Amortissement immeubles	29 559,90
Amortissement Agencements et Aménagement	818,25
Mobilier et matériel	
TOTAL	30 378,15

Titres de participation au 31 décembre 2008

La Fondation INRIE détient 33,33% de la S.A. PRIMAQ pour une valeur de 15 244,90 euros.

Le résultat de la société Primaq est une perte de 5 465 € pour l'exercice clos au 31 décembre 2008, et la situation nette de la société est de 59 691 €, à la même date.

Dettes financières au 31 décembre 2008

Un emprunt de 250.000 euros a été souscrit auprès de la banque CHOLET DUPONT pour financer l'acquisition des locaux d'AIX EN PROVENCE sur l'exercice 2005.

Cet emprunt est à remboursement «in fine», ainsi seuls les intérêts sont payés.

Référence de publication: 2009084519/154.

(090101171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

SJ (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 787.006,25.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.238.

In the year two thousand and nine, on the twenty sixth day of June,
Before us, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Santa Juana Limited, a company incorporated in accordance with and governed by the laws of Jersey, having its registered office at La Motte Chambers, La Motte Street, St Helier, Jersey, JE1 1BJ, Channel Islands,

hereby represented by Mr Marc Loesch, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Jersey on 26 June 2009 (the "Sole Partner").

The said proxy signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Partner has requested the undersigned notary to document that the Sole Partner is the sole partner of SJ (Luxembourg) Sàrl, a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 131.238, incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg) dated 26 June 2007, published on 3 October 2007 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2185 (the "Company"). The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 10 March 2009, published on 2 April 2009 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 720.

The Sole Partner represented as above mentioned has recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

(1) To increase the share capital of the Company by an amount of five hundred twenty thousand United States Dollars (USD 520,000.-) so as to increase it from its current amount of two hundred sixty-seven thousand six point twenty-five United States Dollars (USD 267,006.25) to seven hundred eighty-seven thousand six point twenty-five United States Dollars (USD 787,006.25).

(2) To issue fifty-two million (52,000,000) new shares with a nominal value of one United States Cent (USD 0.01) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

(3) To accept subscription for these fifty-two million (52,000,000) new shares with a nominal value of one United States Cent (USD 0.01) by Santa Juana Limited, a company incorporated in accordance with and governed by the laws of Jersey, having its registered office at La Motte Chambers, La Motte Street, St Helier, Jersey, JE1 1BJ, Channel Islands, and to accept payment in full for such new shares, by a contribution in cash.

(4) To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation, in order to reflect the above resolutions.

(5) Miscellaneous.

The Sole Partner representing the entire share capital of the Company has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Partner resolved to increase the share capital of the Company by an amount of five hundred twenty thousand United States Dollars (USD 520,000.-) so as to increase it from its current amount of two hundred sixty-seven thousand six point twenty-five United States Dollars (USD 267,006.25) to seven hundred eighty-seven thousand six point twenty-five United States Dollars (USD 787,006.25).

Second resolution

The Sole Partner resolved to issue fifty-two million (52,000,000) new shares with a nominal value of one United States Cent (USD 0.01) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription and Payment

Thereupon appeared Mr Marc Loesch, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of the Sole Partner, prenamed, by virtue of a proxy given in Jersey on 26 June 2009.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Sole Partner for the fifty-two million (52,000,000) new shares with a nominal value of one United States Cent (USD 0.01) per share and to make payment in full for each such new share thus subscribed, by a contribution in cash amounting to five hundred twenty thousand United States Dollars (USD 520,000.-).

Proof of such payment has been given to the undersigned notary and the amount of five hundred twenty thousand United States Dollars (USD 520,000.-) is now at the disposal of the Company.

Thereupon, the Sole Partner resolved (i) to accept the said subscription and payment by the Sole Partner, (ii) to allot the fifty-two million (52,000,000) new shares to the Sole Partner, and (iii) to acknowledge the effectiveness of the capital increase.

Third resolution

As a result of the above resolutions, the Sole Partner resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, which will from now on read as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The share capital is set at seven hundred eighty-seven thousand six point twenty-five United States Dollars (USD 787,006.25) represented by seventy-eight million seven hundred thousand six hundred and twenty-five (78,700,625) shares having a nominal value of one United States Cent (USD 0.01), each fully paid."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at one thousand eight hundred fifty euro (1,850.- EUR).

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above mandatory of the appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same mandatory and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREAS, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the mandatory, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said mandatory signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Santa Juana Limited, une société constituée selon et régie par le droit de Jersey, ayant son siège social à La Motte Chambers, La Motte Street, St Helier, Jersey, JE1 1BJ, Channel Islands,

représentée aux fins des présentes par Monsieur Marc Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée à Jersey le 26 juin 2009 (l'"Associé Unique").

La prédite procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé Unique est le seul associé de SJ (Luxembourg) Sàrl, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 131.238, constituée suivant acte reçu par Me Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 26 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 3 octobre 2007, sous le numéro 2185 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 mars 2009 publié le 2 avril 2009 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 720.

L'Associé Unique représenté comme indiqué ci-avant, a reconnu être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la société à concurrence de cinq cent vingt mille dollars des Etats-Unis (USD 520.000.-) pour le porter de son montant actuel de deux cent soixante-sept mille six virgule vingt-cinq dollars des Etats-Unis (USD 267.006,25) à sept cent quatre-vingt-sept mille six virgule vingt-cinq dollars des Etats-Unis (USD 787.006,25).

2 Emission de cinquante-deux millions (52.000.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de dollars des Etats-Unis (USD 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces cinquante-deux millions (52.000.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de dollars des Etats-Unis (USD 0,01) chacune, par Santa Juana Limited, une société constituée et régie par le droit de Jersey, établie et ayant son siège social à La Motte Street, St Helier, Jersey, JE1 1BJ, Channel Islands et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales par apport en numéraire.

4 Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts, afin de refléter les résolutions ci-dessus.

5 Divers.

L'associé unique, représentant la totalité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

67821

Première résolution

L'Associé unique a décidé d'augmenter le capital social de la société à concurrence de cinq cent vingt mille dollars des Etats-Unis (USD 520.000,-) pour le porter de son montant actuel de deux cent soixante-sept mille six virgule vingt-cinq dollars des Etats-Unis (USD 267.006,25) à sept cent quatre-vingt-sept mille six virgule vingt-cinq dollars des Etats-Unis (USD 787.006,25).

Deuxième résolution

L'Associé unique a décidé d'émettre cinquante-deux millions (52.000.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de dollars des Etats-Unis (USD 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite Monsieur Marc Loesch, précité, s'est présenté agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de l'Associé unique, précité, en vertu d'une procuration donnée à Jersey le 26 juin 2009.

Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de l'Associé Unique cinquante-deux millions (52.000.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de dollars des Etats-Unis (USD 0,01) chacune et libérer intégralement les parts sociales ainsi souscrites par un apport en numéraire s'élevant à cinq cent vingt mille dollars des Etats-Unis (USD 520.000,-).

Preuve de tel paiement a été fournie au notaire instrumentant et le montant de cinq cent vingt mille dollars des Etats-Unis (USD 520.000,-) est à présent à la disposition de la Société.

Ensuite, l'Associé Unique a décidé (i) d'accepter ladite souscription et ledit paiement par l'Associé Unique, (ii) d'allouer les cinquante-deux millions (52.000.000) nouvelles parts sociales à l'Associé Unique et (iii) de constater la réalisation de l'augmentation du capital social.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé Unique a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 5. Capital Social.** Le capital social est fixé à sept cent quatre-vingt-sept mille six virgule vingt-cinq dollars des Etats-Unis (USD 787.006,25) divisé en soixante-dix-huit millions sept cent mille six cent vingt-cinq (78.700.625) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de dollars des Etats-Unis (USD 0,01), chacune intégralement libérée."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à mille huit cent cinquante euros (1.850,- EUR).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la partie comparante prénommée, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Loesch et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} juillet 2009. LAC/2009/25554. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009084325/5770/153.

(090100662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Asset Backed-A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 137.756.

In the year two thousand and nine, on the third day of June.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Asset Backed-A S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a corporate capital of EUR 12,500.-, incorporated following a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, of 8 April 2008, published in the Mémorial C number 1158 of 13 May 2008 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 137.756 (the "Company")

The meeting is declared open at 10:15 a.m. with Me Hermann Beythan, lawyer, professionally residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Mr Yann Le Garrec, lawyer, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Laurent Clairet, lawyer, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1 To dissolve and to put the Company into liquidation.

2 To appoint BDO Compagnie Fiduciaire as the Company's liquidator.

3 To determine the powers to be given to the liquidator and the remuneration of the liquidator.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of represented shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders initialled *ne varietur* by the proxy holders and by the board of the meeting will also remain annexed to the present deed.

(iv) It appears from the attendance list that the whole share capital of the Company is represented at the meeting.

(v) That the present meeting is consequently regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting of shareholders adopted unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to dissolve and to put the Company into liquidation with immediate effect.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to appoint BDO Compagnie Fiduciaire, with its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, as liquidator.

Third resolution

The general meeting of shareholders resolved that, in performing his duties, the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may in the name and on behalf of the company and in accordance with the law, redeem shares issued by the Company.

The liquidator may under his own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the shareholders.

The liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

The general meeting of shareholders resolved to approve that the liquidator will not receive remuneration as agreed among the parties concerned.

There being no other business, the meeting was adjourned.

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le trois juin.

Par-devant nous Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés de Asset Backed-A S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500.-, constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 8 avril 2008, publié au Mémorial C sous le numéro 1158 du 13 mai 2008 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B-137.756 (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont jamais encore été modifiés.

L'assemblée est déclarée ouverte à 10.15 heures sous la présidence de Me Hermann Beythan, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire, Me Yann Le Garrec, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur M. Laurent Clairet, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1 Dissolution et mise en liquidation de la Société.

2 Nomination de BDO Compagnie Fiduciaire en tant que liquidateur de la Société.

3 Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur.

(ii) Que les associés présents ou représentés, les mandataires des actionnaires associés, ainsi que le nombre de parts sociales représentées, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varieront par les mandataires et le conseil de l'assemblée resteront pareillement annexées aux présentes.

(iv) Il ressort de la liste de présence mentionnée ci-dessus que l'intégralité du capital social de la Société est représenté à la présente assemblée.

(v) Que la présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale des associés a adopté, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de procéder à la dissolution et à la mise en liquidation de la Société, avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de nommer BDO Compagnie Fiduciaire, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en tant que liquidateur.

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des actions émises par la société.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer aux associés des avances sur le boni de liquidation.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

L'assemblée générale des associés a décidé d'approuver que le liquidateur ne recevra pas de rémunération tel que convenu entre les parties concernées.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: H. BEYTHAN, Y. LE GARREC, L. CLAIRET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 juin 2009. Relation: LAC/2009/22417. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009084334/242/132.

(090100580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Wayton (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.750,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 122.546.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Wayton (Luxembourg) S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009085086/13.

(090100557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

IMR S.A., Insurance Market Research S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6186 Gonderange, 2A, Massewee.

R.C.S. Luxembourg B 124.513.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 30 juin 2009 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Philippe LEONET, Administrateur, administrateur de sociétés, rue Eugène Ronveaux, 248b, B-5350 Ohey, Belgique;

- Monsieur Jean-Louis LERUTH, Administrateur, Président, administrateur de sociétés, 2A rue Massewee, L-6186 Gonderange, Luxembourg;

- Madame Fabienne MARECHAL épouse LERUTH, Administrateur, secrétaire, 2A rue Massewee, L-6186 Gonderange, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

L'assemblée générale du 30 juin 2009 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 30 juin 2009.

Pour INSURANCE MARKET RESEARCH S.A. en abrégé IMR S.A.

Signature

Référence de publication: 2009084712/22.

(090100615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.